



COMMUNE DE VAULION
Administration communale
Place de l'Hôtel-de-Ville 1
1325 VAULION

PREAVIS MUNICIPAL N° 2025-03

Réfection du Chemin de Suchaud

Pour la séance du Conseil communal du 12 mars 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

Le territoire de la Commune de Vaulion compte bon nombre de chemins forestiers. Les aléas climatiques causent bien souvent des dégâts aux chemins et également aux routes.

La Municipalité consacre annuellement un certain montant, alloué dans le budget par le Conseil Communal, pour l'entretien courant des infrastructures existantes (entretien des renvois d'eau, éparage des bordures en particulier). De temps à autre, ces chemins doivent subir une rénovation totale pour rester utilisables pour l'exploitation forestière.

Dans le cadre d'un projet cantonal d'aide à la réfection des dessertes forestières, une étude nommée « concept global de la desserte forestière dans les arrondissements forestiers 9 & 20 » a été établie en 2018 par le bureau Montanum de Ste-Croix sur commande des services forestiers. Ceci doit permettre d'obtenir des subventions cantonales et fédérales pour la réfection de ces chemins.

Le chemin de Suchaud, qui était en mauvais état, a subi de grosses dégradations lors d'intempéries en 2024. Il devient difficile de circuler sur ce chemin.

II. But

Le présent préavis a pour but de requérir du Conseil communal son autorisation pour réaliser la réfection du chemin de Suchaud.

III. Objectif

La réfection de ce chemin est nécessaire car il est dégradé et devient difficilement praticable avec des camions assurant la vidange des bois ou pour l'amodataire de l'alpage. Il est opportun de prendre des mesures correctes pour assurer sa pérennité.

Le chemin se situe entièrement sur la propriété communale. La réfection sera effectuée sur une longueur de 1'040m ; il sera réfectionné sur une largeur de 3.20 m. Les travaux consistent à :

- Redonner un bon gabarit au chemin et enlever les matériaux terreux.
- Ramener des matériaux adéquats pour améliorer la couche d'usure et donner le profil nécessaire pour l'évacuation des eaux.
- Fraisage du tout-venant amené, nivellement et compactage.

- Pose de traverses alpines fournies par notre groupement forestier pour assurer l'évacuation des eaux de pluie.
- Pose de l'enrobé sur la surface existante

IV. Coûts

Le coût de ces travaux est devisé à **CHF 74'865.30** pour ce chemin. Les frais d'études et de suivi de chantier par notre garde-forestier sont devisés à **CHF 7'134.70**. Le devis total arrondi pour ce chemin est donc de **CHF 82'000.00**. Ce chemin peut recevoir une subvention de la DGE-Inspection cantonale des forêts à hauteur de 70%. La réfection pourrait avoir lieu en automne 2025.

V. Financement

La somme investie sera financée par :

- Contributions de l'Inspection cantonale des forêts CHF 57'400.00
- Amortissement en une seule fois par la trésorerie courante CHF 24'600.00

VI. Commentaires

La Municipalité estime qu'il est nécessaire de garder nos chemins et routes en bon état. Le subventionnement de telles réfections est actuellement élevé ; il est judicieux de profiter des aides actuelles. Les récentes réfections faites sur nos chemins par l'entreprise CBF nous ont donné satisfaction.

VII. Conclusions

Au vu de ce qui précède et s'agissant de la réfection du Chemin de Suchaud, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil,

- vu le préavis municipal n° 2025-03 relatif à la réfection du Chemin de Suchaud
- ouï le rapport de la Commission désignée pour l'étude de ce projet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide:

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser cette réfection.
- **d'accorder** à la Municipalité une enveloppe financière de **CHF 82'000.00** dont le financement peut être assuré de la manière suivante :
 1. Subvention de l'Inspection cantonale des forêts à hauteur de 70% du coût soit CHF 57'400.00
 2. Solde prélevé sur la trésorerie courante CHF 24'600.00
- **de porter** cet investissement au bilan - compte 9141.15.7
- **de relever** la Commission de son mandat.

Approuvé par la Municipalité le 17 février 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

C. Languetin



La Secrétaire

V. Meyer